

RÉGLEMENTS
DE
LA SOCIÉTÉ PERMANENTE
DE
CONSTRUCTION
DU DISTRICT DE MONTREAL.

~~~~~  
**Précédés de son Acte d'Incorporation.**  
~~~~~

INDICATION DE LA CLASSIFICATION DES
RÉGLEMENTS.

	Page.
1 ^o —Incorporation de la Société, sa composition, son but, emploi de ses valeurs.....	7
2 ^o —Membres de la Société, leurs obligations et droits.....	10
3 ^o —Directeurs et administration des affaires de la Société.....	15
4 ^o —Directeurs honoraires.....	20
5 ^o —Assemblées générales des membres, manière de voter, assem- blées des Directeurs.....	21
6 ^o —Dispositions générales, et autres transitoires.....	23

~~~~~  
**MONTREAL :**

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT ET COMPAGNIE,  
22, RUE ST. VINCENT.

1864.